



itineo, le club

ITINEO LE CLUB (ASSOCIATION LOI 1901)
Contrat de vente d'une sortie touristique

inscription AGO du 10 octobre 2026



EQUIPAGE :

N° FFACCC: N° CLUB ITINEO: Nombre de personnes dans le cc:

En cas de modifications des renseignements donnés lors de votre inscription 2027 (droit à l'image, allergie, intolérance alimentaire, mobilité ...) merci d'indiquer ci-dessous.

NOM : PRENOM :

NOM : PRENOM :

voyage organisé par l'équipage Bruneaux 2 Bis rue du commandant Lecomte 78510 Triel Sur Seine (tel 06 29 12 70 38)

PRIX de la participation : 0 € Descriptif complet de l'AGO sur le site : club-itineo.com

Ne sont pas inclus dans le prix : les frais personnels, les frais de carburant les repas ou les visites non mentionnées dans le programme, ...

conseils des organisateurs :

Arriver avec les pleins et vides faits

Les chiens ne sont pas admis dans les bus, les lieux de restauration, sur certains sites de visites.

Prévenir en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé

Contacter l'organisateur en cas de besoin de l'électricité 220 v avant de s'inscrire

Les voyages ou sorties du Club Itineo sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation voyages et séjours de la FFACCC et au nouveau code du tourisme

x par personne

Montant

Forfait comprenant toutes les prestations du programme

* 0 €

TOTAL

Je soussigné M ou Mme agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 10 jours et sous réserve du paiement de 30 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, (soit dans la revue du club définissant le programme, ou au verso de ce document ou à tout autre endroit à indiquer) dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplacement trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.

- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.

- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.

- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de Versailles Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

* le prix tient compte de la participation de 20 € du Club

Règlement : * virement IBAN au compte FR76/3006/6102/0000/0204/3410/182 (Joindre justificatif à votre inscription)

ou * chèque bancaire à l'ordre de : Club Itineo

Inscription à envoyer impérativement avant le 15 juin 2026 à M ou Mme Bruneaux Michel ,
2 Bis rue du lieutenant Lecomte 78510 Triel Sur Seine (tel 06 29 12 70 38)

le
A
Signature de l'adhérent :

le
A
Signature du club :

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff